

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_86-DE
Reçu le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 03
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/86. Budget Commune– Décision modificative n°1

Rapporteur Nathalie LE BOUC

Madame le Rapporteur expose à l'assemblée que les virements de crédits internes suivants sont nécessaires pour la bonne exécution des opérations comptables rendues nécessaires par les ajustements suivants :

- Augmentation de la subvention de fonctionnement au CCAS pour le financement de l'aide au sport (+5 000 €)
- Augmentation du compte 65 à hauteur de 2000 € pour les subventions aux associations
- Dotation aux amortissements de 50 000 € : augmentation des charges d'amortissement en fonctionnement et augmentation des recettes d'investissement
- Recettes de fonctionnement supplémentaire : remboursement de 29 000 € du SDE 24, pénalités retard du ponton flottant pour 17 000 €, 6 000 € de FCTVA en plus.

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_86-DE
Reçu le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-73913 : Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et l'environnement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65746 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	1 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-744 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-755 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	57 000.00 €	0.00 €	52 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28031 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-2315-1010 : OPERATION V R D	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total Général		102 000.00 €		102 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **APPROUVER ET VOTER les virements de crédits tels que ci-dessus.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr